

Communauté de Communes du HAUT PAYS BIGOUDEN

2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LE JEUDI 11 MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente – 6, Hent Ar Skol - 29710 PEUMERIT, sur convocation de Josiane KERLOCH, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERGOUGNOUX Flore, BUREL Michel, BUREL Michelle, CARADEC Jean-Louis, KERDRANVAT Claude, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RASSENEUR Emmanuelle, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : BERRIVIN Annie (Pouvoir à PLOUHINEC Jocelyne), CARIOU Jacques (Pouvoir à KEREZEON Gilles), CORNEC Paul (Pouvoir à MARLE Jean-Claude), DROGUET Cyril (Pouvoir à LE BLEIS Jean-François), DUFOUR Marie-Thérèse (Pouvoir à LE GOFF Michèle), GENTRIC Guénolé (Pouvoir à STEPHAN Philippe), JONCOUR Martine (Pouvoir à LE GUELLEC Yves), PEREIRA Sandra, (Pouvoir à PICHON Franck), PERON Sophie (Pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : KERVEVANT Nathalie.

Secrétaire de séance : TANGUY Isabelle

Date de convocation et de transmission : 4 Mai 2023

*Membres en exercice : 34
Présents/représentés : 33
Votants : 33
- dont « pour » : 33
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0*

Objet 3-1 : SIOCA – Charte de gouvernance : Révision du SCOT Ouest Cornouaille

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Conseil Communautaire que le SCoT Ouest Cornouaille a été approuvé le 21 mai 2015.

Après 6 ans d'application, et conformément aux textes de lois, il a fait l'objet d'une évaluation complète, dont les résultats ont été présentés au comité syndical du 6 juillet 2021.

L'évaluation du SCoT a mis en évidence des évolutions importantes du contexte territorial et du cadre réglementaire.

Les élus du SIOCA se sont donc positionnés en faveur d'une révision du document. Cette révision a été prescrite en séance du 21 mars 2023.

Pour mener à bien la démarche, le SIOCA doit travailler en pleine collaboration avec les 4 EPCI membres, ainsi que les 37 communes qui les composent.

La charte de gouvernance (Cf Annexe 3-1) présentée ici doit constituer le socle de référence du fonctionnement et de la collaboration entre le SIOCA, les EPCI, les communes et les partenaires. Cette charte est valide pendant toute la durée de la démarche de révision du SCoT.

Cette charte de gouvernance présente les modalités de collaboration entre les élus des EPCI et des communes, les techniciens de ces collectivités, les partenaires extérieurs, et le SIOCA. Son objectif est de définir la composition, le rôle et les modalités de fonctionnement des instances et groupes de travail qui travailleront sur l'élaboration et la validation du futur SCoT, pour la période 2023-2026.

Les élus du SIOCA ont exprimé leur souhait de pouvoir associer chaque EPCI et commune tout au long de la démarche d'élaboration du nouveau SCoT, et non pas uniquement lors des phases de concertation.

En effet, le SCoT est un outil de planification stratégique qui nécessite une adhésion pleine et entière des élus communautaires et communaux pour être mis en œuvre de manière opérationnelle sur le territoire.

Le comité de pilotage est l'instance politique coordinatrice du projet de révision. Il assure le pilotage général, le suivi du projet et la validation des orientations.

Il est composé de :

- La Présidente du SIOCA,
- Les Vice-Président.e.s du SIOCA,
- Les Président.e.s des 4 EPCI ou leurs suppléants,
- Les Vice-Présidents en charge de l'urbanisme/aménagement, de l'économie, de l'environnement ou autres VP.

Sont désignés pour la CCHPB :

Titulaires : Josiane KERLOCH, Philippe RONARCH, Yves LE GUELLEC et Emmanuelle RASSENEUR.

Suppléants : Jacques CARIOU et Franck PICHON.

Sur proposition de la Présidente, Josiane KERLOCH, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve la charte de gouvernance, dans le cadre de la démarche d'élaboration du nouveau SCoT, pour la période 2023-2026, sous réserve de son adoption par le comité syndical, fixé au 15 mai 2023.**
- **Désigne les représentants pour la CCHPB, comme précisé ci-dessus.**

La Présidente,

Josiane KERLOCH.

